

## La fonction publique bientôt ouverte aux étrangers ?

Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 06 novembre 2023

Source [Boulevard Voltaire] : « Sens du service public », ce collectif d'agents publics « *soucieux* », selon ses propres termes, « *de moderniser l'administration pour rendre le meilleur service aux usagers sans laisser personne au bord de la route* », ne manque pas d'idées. Alors que le Sénat doit examiner le projet de loi Immigration, il souhaite « *réinterroger les conditions d'accès des étrangers non européens à la fonction publique* », dans le cadre de l'article 3 relatif aux « *métiers en tension* ».

Pour être fonctionnaire, il faut avoir la nationalité française ou celle d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. Dans le cas contraire, on ne peut être embauché que comme contractuel. Insuffisant, pour Sens du service public, qui estime que les étrangers « *ne peuvent [...] bénéficier d'aucune perspective d'évolution de carrière, de salaire ou de mobilité professionnelle* », sans compter « *les difficultés que cette précarité induit quand il faut renouveler son titre de séjour* ».

Cette proposition, voyez-vous, part d'une bonne intention. Alors que la fonction publique connaît une crise majeure d'attractivité, pourquoi se priver de compétences en excluant une partie de la population ? De plus, les services publics sont « *un vecteur d'intégration républicaine* » et traduisent « *nos aspirations collectives à l'égalité en droit et en dignité* ». Pourquoi priver les étrangers de ces droits ? Ne s'intégreraient-ils pas plus facilement ?

Cette exclusion de la fonction publique est donc une « *hérésie* » pour ce collectif, qui vient d'adresser aux parlementaires une contribution intitulée *Pour une fonction publique à l'image de la société française* (sic). Un titre instructif, qui est ensuite explicité. « *À l'heure où le débat public fait l'impasse sur les bienfaits de l'immigration, il est urgent de lever les verrous de l'accès des étrangers à la fonction publique* », peut-on lire dans le préambule. Le collectif précise que cette règle remonte à 1946 et qu'elle n'est « *évidemment* » plus en phase « *avec l'ouverture internationale des États et la construction européenne* ».

[Lire la suite](#)

06/11/2023 01:00